

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 22 février 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **QUATRE MARS**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **20**  
. votants : **27**

**Présents** : Mesdames CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, ROCHETTE

**Absents excusés** : Madame Florence DRILLAT  
Monsieur Martine BIGNARDI  
Madame Françoise COMBET-BLANC  
Monsieur Dominique LAZZARO  
Monsieur André TOGNET  
Monsieur Yves MORVAN  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI  
procuration à Monsieur Gérard BORDON  
procuration à Monsieur Philippe BOST  
procuration à Monsieur Joël CECILLE  
procuration à Monsieur Joseph BOIS  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Mathilde SONZOGNI

**OBJET : RÉSIDENCE LES CORDELIERS -TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction de la résidence Les Cordeliers, il est prévu la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle et des logements, en habitat inclusif, pour personnes âgées autonomes.

La maison de santé a pour objectifs d'offrir à la population du territoire un lieu de prise en charge la plus globale possible, ainsi qu'une continuité des soins par l'insertion de professionnels médicaux et d'auxiliaires médicaux au sein de la structure.

Les logements ont vocation à accueillir des personnes âgées attachées à leur territoire, dans le cadre d'un parcours résidentiel facilitant la transition entre un habitat individuel, un habitat collectif et plus tard un accueil en EHPAD.

Le Président rappelle que la construction de ces logements et de ces locaux de santé nécessite d'engager des travaux de rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie de la Chambre.

Il indique que le dispositif Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds Vert, crée en 2023 et porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribuer aux enjeux de la planification écologique, le gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'Euros en 2024.

Il précise que les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, en vue d'accueillir la résidence les Cordeliers, sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert -Axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics- de même que les travaux connexes comme le désamiantage, et les prestations d'ingénierie comme les dépenses de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS, et de contrôle technique.

Le montant de ces postes de dépenses est évalué à 1 509 218 € HT.

Le Président propose au Conseil communautaire de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, une subvention au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de l'Etat, dans le cadre du dispositif Fonds Vert Axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », une subvention au taux le plus élevé possible, au titre des travaux de rénovation énergétique en vue de la création de la Résidence les Cordeliers,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Mathilde SONZOGNI



Le Président,  
Bernard CHENE



La 4C  
Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre  
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64  
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>